

ARRETE N°216 / 2019 du 13 juin 2019

Portant modification de l'arrêté n° 272/2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de la Prévention de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien,

- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,
- VU le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie,
- VU l'arrêté n° 272/2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de la Prévention de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion,
- VU l'instruction n° SG/2016/348 du 21 Octobre 2016, relative à la territorialisation de la politique de santé,
- VU la proposition de désignation de l'Association des Maires de la Réunion en date du 15 février 2019,
- VU la proposition de désignation de la CCI de la Réunion en date du 4 mars 2019,
- VU la proposition de désignation du Conseil Départemental en date du 12 mars 2019,

VU l'arrêté n° 2 du 21 mars 2019 portant désignation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour siéger au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie (CSA).

Considérant les propositions des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner des représentants au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion,

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 272/2014 du 19 novembre 2014 est modifié comme suit : « La Commission Spécialisée de la Prévention de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion est composée comme suit :

A – Au titre des collectivités territoriales :

Un conseiller régional :

- Monsieur le Dr Stéphane FOUASSIN, Conseiller régional, titulaire
(*Madame Juliana M'DOIHOMA, Conseillère régionale, suppléante*)

Le Président du Conseil Départemental de La Réunion :

- Madame Marie-Paule BALAYA, Conseillère Départementale, titulaire
Monsieur le Dr Jean-Marie VIRAPOULLE et Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE DIT PARNY, conseillers départementaux, suppléants)

Un représentant des groupements de communes :

- En attente de désignation

Un représentant des communes :

- Monsieur Dominique ATCHICANON, conseiller municipal, Mairie de Saint Benoît, titulaire
(*Monsieur Gérard PERRAULT, conseiller municipal, Mairie de Saint Benoît, et Monsieur Mickaël BOYER, conseiller municipal, Mairie de Saint André, Suppléants*)

B - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

Quatre représentants d'associations agréées d'usagers :

- En attente de désignation
(*Madame Béatrice CELESTIN, représentante de la FNAIR, suppléante*)
- Madame le Dr Catherine GAUD, représentante de l'Association RIVE
(*Madame Carole RICAUD, représentante de l'Association RIVE, suppléante*)
- Madame Gabrielle FONTAINE, Présidente de l'Association « Réunion Alzheimer », titulaire
(*Madame Sylvie AGNEZ, Vice-présidente de l'Association « Réunion Alzheimer », suppléant*)

- Madame Guylaine CAILLERE, représentante de l'Association RIVE, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées : (CDCA)

- Monsieur Michel BRUN, ORIAPA, titulaire
(*Monsieur Philippe FONTAINE, Challenge des séniors 974, suppléant*)

Un représentant des associations de personnes handicapées :

- Madame Danielle PAYET, ADAPEI, titulaire
(*Monsieur Jacques SAUTRON, ADAPEI, suppléant*)

D - Au titre des partenaires sociaux :

Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur Laurent VARONDIN, représentant CFE-CGC
(*Madame Vanessa RIGAULT, représentante CFE-CGC, suppléante*)

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Monsieur Didier MAZEAU, représentant l'Union Professionnelle Artisanale,
(*Madame Valérie PARE, suppléante*)

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- Monsieur Alain AKBARALY, représentant la CCIR, titulaire
(*Madame Sarojadévi MOUNICHY et Monsieur Ary-Claude CARO, représentants de la CCIR, suppléants*)

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Monsieur Georges ABELARD, représentant de la CGPER
(*Monsieur Bernard LAMOLY, représentant de la CGPER, suppléant*)

E - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

Un représentant œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Représentant(e), en attente de désignation, représentant(e) de la Croix Rouge Française, Titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation, représentant(e) de Médecins du Monde*)

Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :

- Madame Nicole ETHEVE, Présidente du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion, titulaire
(*Madame Marie-Rose SEVERIN et Laurent BLERIOT, membre du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion, suppléants*)

Un représentant de la caisse d'allocations familiales de La Réunion :

- Madame Emmanuelle MUSSARD, Administratrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion, titulaire
(Suppléant(e) en attente de désignation)

Un représentant de la Mutualité Française :

- Madame Emmanuelle FOUQUET, représentante de la Mutualité Française, titulaire
(Madame Ruffine BELVISSEE et Madame Brigitte FABRE, représentantes de la Mutualité Française, suppléantes)

F - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

- Monsieur le Dr Frédéric LE BOT, Conseiller médical du recteur
(Monsieur le Dr Thierry BARANES, représentant des services de santé scolaire, suppléant)

Un représentant des services de santé au travail :

- Représentant(e), en attente de désignation, SISTBI, titulaire
(Monsieur Pascal LAPORTE, représentant SISTBI, suppléant)

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

- Madame le Dr Myriam FLEURY-DEKKER, Médecin-PMI, titulaire
(Monsieur le Dr Gilles GERARD, Médecin -PMI, suppléant)

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- Monsieur Dr Benjamin BRYDEN, Président de l'IREPS Réunion
(Monsieur Cédric PEDRE, Directeur de l'IREPS, suppléant)

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

- Madame le Dr Irène STOJCIC, Présidente de l'ORS,
(Madame le Pr Pascale GUIRAUD, Doyenne de l'UFR Santé de l'université de La Réunion, suppléante)

Un représentant des associations agréées de protection de l'environnement :

- Monsieur Michel CHANE KON, représentant de la SREPEN
(Madame Paulette DUBARD, représentante de la SREPEN suppléante)

G - Au titre des offreurs des services de santé :

Un représentant des établissements de santé au titre de la FHP :

- Monsieur le Dr François RAHMANI, Directeur du centre de chirurgie Avicenne, titulaire
(Monsieur Jean GLUD, Clinique DURIEUX, suppléant)

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées :

- Monsieur Jean-Paul PINEAU, Directeur Général FPF, titulaire
(Madame Mona PADER, Directrice du pôle Gériatrique Ouest, FPF, suppléante)

Deux représentants des professions de santé libérales :

- Madame le Dr Christine KOWALCZYK, URPS des médecins, titulaire
(Madame le Dr Sandrine BORDIER, suppléante,
Monsieur le Dr Lionel SCHOSMANN, suppléant)
- Monsieur Philippe FONTOWICZ, URPS Kinésithérapeute, titulaire
(Monsieur Alain DUVAL, URPS des infirmiers, suppléant et
Monsieur Lénaïg OLLIVIER, pharmacien, suppléant)

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 245 / 2018 du 2 juillet 2019 modifiant l'arrêté n° 132 / 2018 du 19 mars 2018 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de la Prévention de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : La Directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le
La Directrice Générale

13 JUIN 2019

Martine LADoucETTE

